



Arrêté DGS 2015/05/005
Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.712-2 et L.953-2 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2010-175 du 23 février 2010 relatif à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment le titre III ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 12 avril 2012 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu l'arrêté de nomination en date du 1^{er} mai 2015 nommant Monsieur Laurent ANNE, directeur général des services de l'Université de Poitiers ;

Arrête

ABROGATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

Article 1 : Il est mis fin à la délégation de signature accordée à Madame Nicole GONTIER par arrêté du 7 mai 2014, à compter de la publication de l'arrêté n° 2015/05/001 du 4 mai 2015.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université. Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Fait à Poitiers le 4 mai 2015
Le Président de l'Université

Yves JEAN

